



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 21498

Texte de la question

M. Sergio Coronado attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la difficulté pour les familles d'obtenir un rendez-vous pour un parloir familial, notamment pour le premier parloir. Dans certains établissements, il est très difficile de joindre par téléphone le service des parloirs, celui-ci étant régulièrement débordé. Il souhaiterait savoir s'il est envisagé une adaptation de l'inscription aux parloirs aux nouvelles technologies par la mise en place d'une plateforme internet.

Texte de la réponse

A ce jour, la réservation des parloirs peut s'effectuer au moyen de deux dispositifs : la réservation téléphonique et la réservation par borne informatique. Au regard des évolutions techniques, le système d'information GIDE (Gestion Informatisée des Détenus en Etablissement) qui permet actuellement aux familles de réserver un parloir avec une personne détenue via une borne informatique installée dans le local d'accueil des familles, va être remplacé par le système d'information GENESIS (Gestion Nationale des personnes Ecrouées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité). Ce basculement s'effectue progressivement, établissement par établissement, depuis le mois d'octobre 2013 et s'achèvera au mois de septembre 2015. A terme, l'architecture technique du nouveau logiciel permettra la mise en oeuvre de nouveaux services comme la réservation de parloirs par internet à destination des familles. Par ailleurs, afin de renforcer ces dispositifs et d'améliorer l'accès des proches de personnes détenues aux parloirs, la dématérialisation de la procédure de réservation sera expérimentée à partir de 2016. De façon générale, la Garde des sceaux est particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles s'exercent le maintien des liens familiaux des personnes détenues en ce qu'il constitue non seulement l'expression d'un droit fondamental mais également en ce qu'il participe de leur insertion sociale, gage de prévention de la récidive. En vue de favoriser la qualité des visites des familles, la Garde des sceaux a engagé une politique ambitieuse pour le développement des parloirs familiaux et des unités de vie familiales en détention (UVF). Ainsi, dans le cadre du triennal 2013-2015, un plan d'action a été établi visant à doter la quasi-totalité du parc pénitentiaire existant d'UVF. En 2012, 22 établissements étaient équipés, pour 70 UVF. Au terme des 3 phases prévues par la Garde des Sceaux, 134 établissements seront équipés, soit 6 fois plus.

Données clés

Auteur : [M. Sergio Coronado](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21498

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3007

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1619